

**Procès-verbal du Conseil Syndical du 28 septembre 2016  
Greniers du Roy – Villemur sur Tarn**

L'an deux mille seize, le 28 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 18h30 dans la salle des Greniers du Roy à Villemur sur Tarn.

**Votants :**

**4C :** Roland CLEMENCON,

**CCCB :** Sabine GEIL-GOMEZ, Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Denis BACOU, Véronique CHENE, Daniel ANTIPOT, Andrée ARSEGUET,

**C3G :** Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, Edmond VINTILLAS, Isabelle GOUSMAR, Léandre ROUMAGNAC,

**CCF :** Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Patrick PAPILLAULT, Edmond AUSSEL, Marina DAILLUT, Gilbert COMBIER,

**CCSG :** Chantal AYGAT, Gilles MARTIN,

**CCVA :** Jean-Marc DUMOULIN, Robert SABATIER

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 13-09-2016*

*Membres présents : 28*

*Pouvoirs : 05*

**Absents excusés suppléés :** Herveline JACOB, Frédéric MARTIN, Michel ANGUILLE, Philippe SEILLES, Daniel CALAS, Colette SOLOMIAC, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Hugo CAVAGNAC,

**Absents ayant donné pouvoir:** André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Denis DULONG, Christian OUSTRI, Jean-Michel JILIBERT,

**Absents excusés :** Nicolas ALARCON, Jean-Claude ESPIE, Eric OGET, Marie-Laure BAVIERE, Didier LAFFONT, Alain CLUZET

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET - Désignée à l'unanimité

**INTRODUCTION**

Le Président ouvre la séance en remerciant le Maire de Villemur sur Tarn d'avoir mis à disposition les Greniers du Roy pour accueillir le Conseil Syndical ce qui permet de tenir les engagements pris, à savoir, de tenir les Conseils Syndicaux dans tout le territoire.

**ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance**

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance. Madame Véronique MILLET propose sa candidature comme secrétaire de la séance du 28 septembre 2016.

***Véronique Millet est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.***

## **ADMINISTRATION GENERALE : APPROBATION DES COMPTES RENDUS**

### **2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°6 en date du 29 juin 2016**

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 18 avril 2016, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité***

## **EXERCICE DU MANDAT**

### **3. Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président suite à la démission de monsieur Philippe PETIT**

Suite à la démission de Philippe Petit actée par le Préfet le 12 juillet 2016, il convient de le remplacer et de pourvoir le siège du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président propose à l'Assemblée de délibérer pour le remplacement du poste du 3<sup>ème</sup> Vice-Président qui sera chargé de l'activité économique et de l'emploi.

Il procède à l'élection du Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 L.2122-7-1 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Daniel DUPUY déclare sa candidature.

#### **Résultat :**

Votants : 33 - Nuls : 5 - Blancs : 2 - Exprimés : 26

Majorité absolue : 17

#### **Après dépouillement, Monsieur Daniel DUPUY obtient 26 voix et est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président propose que les vice-présidents continuent de présider et d'animer leurs commissions:

- ✓ Thierry Savigny animera la commission coopération et du numérique
- ✓ Guy Navlet animera la commission Mobilité et Environnement
- ✓ Daniel Dupuy animera la commission Développement Economique et l'Emploi
- ✓ Roland Clemençon animera la commission Services à la Population
- ✓ Daniel Calas animera la commission Tourisme et Culture
- ✓ Joël Camart animera la commission Habitat et transition énergétique

#### 4. Désignation de délégués du PETR à l'Assemblée des Territoires

Le Président expose que la Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées a confirmé son intention d'initier une organisation spécifique au travers de l'Assemblée des Territoires de la Région. Elle sera composée de 158 membres élus désignés par les territoires de projets tels le PETR Pays Tolosan, avec une parité homme - femme. Il s'agit d'une démarche inédite ancrée sur la réalité des territoires et la coopération.

Trois missions lui seront confiées :

- Concertation : formuler des recommandations sur les grandes décisions et réflexions du Conseil Régional (Schémas : SRDE2I, SRADDET ...)
- Capitalisation et transfert : être un lieu d'échanges d'expériences et d'enrichissement des pratiques et mise en réseau,
- Expérimentation et Innovation : pour que le Conseil Régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif, ou que les collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques)

Il a été proposé de désigner 4 titulaires et 4 suppléants, en respectant la parité homme femme, ainsi qu'une représentation des bassins vécus :

- C3G-CCCB- CCF-CCVA : deux titulaires, deux suppléant(e)s
- CCSG-4C : deux titulaires, deux suppléant(e)s

Il avait donc été lancé un appel à candidature lors du dernier Conseil Syndical. Le Président précise à l'Assemblée que la Région LRMP demande de désigner, et ce, avant le 30 septembre 2016, les 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, et cela, dans le respect de la parité homme-femme.

Pour le côté Ouest de la Garonne (Grenade - Cadours), il s'avère que les deux déléguées sont de sexe féminin : Madame Aygat et Madame Bavière, toutes les deux issues de Save et Garonne. Après discussion, Madame Aygat sera titulaire et Mme Bavière suppléante.

Pour les délégués titulaires hommes, le Président propose de nommer Roland Cléménçon et Denis Dulong tous deux issus de la CC Coteaux de Cadours, la parité et la représentativité des deux CC côté ouest étant ainsi respectées.

Pour le côté Est, le Président cite les 5 déléguées titulaires : Colette Solomiac - Janine Gibert - Sabine Geil-Gomez - Véronique Chêne - Hervaline Jacob. Après échange avec l'Assemblée, le Président propose que Colette Solomiac siège en tant que titulaire et Sabine Geil-Gomez en tant que suppléante.

Pour les délégués hommes, le Président propose à l'assemblée de siéger à ladite assemblée, avec pour suppléant, Jean Marc Dumoulin.

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur la nomination des délégués titulaires et suppléants qui siégeront à l'Assemblée des Territoires de la Région LRMP :

**CCSG-4C**

- Madame Aygat (titulaire)
- Madame Bavière (suppléante)
- Monsieur Roland Cléménçon (titulaire)
- Monsieur Denis Dulong (suppléant)

**C3G-CCCB- CCF-CCVA**

- Colette Solomiac (titulaire)
- Sabine Geil-Gomez (suppléant)
- Monsieur Didier Cujives (titulaire)
- Monsieur Jean-Marc Dumoulin (suppléant)

Le Président informe le Conseil Syndical que l'installation de la première Assemblée des Territoires est prévue le 26 octobre 2016, à Toulouse.

Monsieur Jean-Marc Dumoulin demande au président d'intervenir pour avoir une clarification rapide sur l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn au sein de l'intercommunalité de Val'Aïgo. En effet, cette commune fait partie du Syndicat Mixte des Portes de Tarn, ce qui pose questions et génèrent de grosses inquiétudes. Monsieur Dumoulin interroge le Président sur la position de la région Occitanie quant à la zone économique « Les Portes du Tarn ».

Le Président répond que l'intégration de Buzet sur Tarn n'est pas neutre. Elle porte le foncier d'une partie de la Zone d'Intérêt Régional « Portes du Tarn » et la CCVA a déjà la ZIR de Pechnauquié. C'est une situation en contradiction avec la politique régionale qui définit une ZIR par EPCI. La région devra composer avec le Département du Tarn, de la Haute-Garonne, et des deux EPCI concernés.

Monsieur Jean-Marc Dumoulin s'inquiète sur le résultat d'une enquête publique pour un engagement financier sur une commune du Scot NT, qui engendre des réactions assez vives et beaucoup de questions sur une dérogation éventuelle. Il demande au président d'intervenir dans cette problématique qui interfère vraiment dans la vie et le débat politique local.

Le Président rappelle l'historique qui a installé le PETR Pays Tolosan sans la compétence Scot. Il rappelle qu'il faisait partie des élus qui voulaient la création d'un syndicat regroupant le PETR et le Scot. Il en a été décidé autrement : notre PETR est le seul de la Région, voire de la France à ne pas disposer de cette compétence Scot. Ce dossier ne concerne que le Scot, et il se gardera d'interférer dans la gouvernance de cette structure. Il ne peut que prendre acte de cette demande.

Monsieur Jean-Marc Dumoulin regrette le peu de participants à la réunion de ce soir. Le Président expose que, effectivement, au vu des débats qu'ont occasionné la création du PETR, de la volonté d'en être

absolument délégué, il ne peut que prendre acte des absences répétées de certains délégués titulaires, non excusés et non suppléés .

## DISPOSITIF ETAT : CONTRTA DE RURALITE

### 5. Mise en place du contrat de ruralité

Le Président explique que l'Etat met en place des Contrats de Ruralité, contrats qui vont être signés avec les PETR. Ils ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Le PETR sera signataire de ce contrat, sur la base de notre projet de territoire, afin de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs, avec une déclinaison d'opérations et d'actions concrètes au service des habitants et des entreprises.

Ce contrat est un document intégrateur des mesures existantes et se décline en 6 volets prioritaires, éventail thématique qui pourra être complété en fonction du territoire vécu.

- Accessibilité aux services et aux soins
- Attractivité du territoire (économie, tourisme, numérique, téléphonie, ....)
- Revitalisation des bourgs centres (renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité)
- Mobilité
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Le contrat recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il est conclu pour 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Ce contrat sera financé par une part spécifiquement dédiée du FSIPL (216 millions d'€ en 2017) qui pourra être cumulable avec la DETR, avec l'autre volet du FSIL, ainsi que les financements de droit commun et les fonds européens.

Il s'appuiera sur l'ensemble des outils financiers de droit commun sur les appels à projets spécifiques, et pourra mobiliser des financements européens. La Région et le Département sont associées puisque déjà signataires de convention avec notre PETR (CRU et contrat de territoire). Les opérations conclues dans le cadre de ces contrats seront valorisées dans le volet territorial du CPER. La caisse des dépôts peut être également mobilisée pour signer ces contrats de ruralité.

Le Président propose au Conseil Syndical de s'engager dans la mise en place d'un Contrat de Ruralité entre l'Etat et le PETR Pays Tolosan et de se rapprocher des services de l'Etat pour enclencher la démarche le plus rapidement possible.

Il demande à l'Assemblée de délibérer sur la mise en œuvre d'un contrat de ruralité, et d'approuver la démarche entreprise.

***Délibération votée adoptée à l'unanimité***

Le président propose que la directrice du PETR réunisse très rapidement les DGS des EPCI afin de définir les grandes orientations du contrat de ruralité afin de définir les grandes orientations du contrat de ruralité.

## **DOSSIER EN COURS**

### **6. Point sur le projet de territoire**

La rédaction du projet de territoire est une mission réglementaire dédiée au PETR, et qui est inscrite et dans la loi MAPTAM et dans nos statuts. Le contrat de ruralité va également s'appuyer sur ce document intégrateur des stratégies de nos EPCI pour aider nos collectivités à financer leurs projets.

A la suite à la conférence des maires du 18 juin 2016, une réunion de travail a été menée avec les services du CD 31 qui vont nous accompagner pour la rédaction du projet de territoire. Une méthodologie de travail a été validée, avec une première proposition de cadre rédactionnel :

#### **A - Diagnostic du territoire**

##### ***1- Présentation du territoire du PETR***

##### ***2- L'économie***

- 2.1 Profil économique des habitants
- 2.2 L'activité économique du territoire
- 2.3 Filières et clusters territoriaux
- 2.4 Economie de demain

##### ***3 – Les services à la population***

- 3.1 Equipements et services à la population
- 3.2 Equipements sportifs et culturels
- 3.3 Mobilités : voiries, transports et équipements
- 3.4 Numérique : Déploiement et usages

##### ***4-Habitat et Urbanisme***

##### ***5- L'environnement***

- 5.1 L'agriculture
- 5.2 Le patrimoine naturel
- 5.3 L'eau
- 5.4 La transition énergétique

## **B- Portrait des 6 EPCI du PETR**

Présentation et caractéristiques de chaque EPCI

Compétences de chaque EPCI

## **C – Projet de territoire du PETR Pays Tolosan**

Cadre d'élaboration du projet de territoire

### ***Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie***

2.1 Rappel du contexte et de la stratégie

2.2 Actions

2.3 Prospectives : actions temps long

### ***Enjeu 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée***

3.1 Rappel du contexte et de la stratégie

3.2 Actions

3.3 Prospectives : actions temps long

### ***Enjeu 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux***

4.1 Rappel du contexte et de la stratégie

4.2 Actions

4.3 Prospectives : actions temps long

Le président informe l'Assemblée du rétro planning qui a été validé, lors du Bureau du 18 août dernier, pour ce dossier :

- ☒ **29 septembre** : remise de la **première rédaction au Bureau**
- ☒ **Bureau du 6 octobre** : remise **des amendements et ajouts** par les membres du Bureau
- ☒ **11 octobre** : **envoi du projet de territoire** aux maires, présidents d'EPCI, délégués et membres du CODEV du PETR
- ☒ **22 octobre de 9h00 à 12 h30** : **Ateliers des maires et élus** : Présentation du projet de territoire - 3 ateliers en fonction des enjeux présidés et animés par 2 vice-présidents
- ☞ **En parallèle** : **Ateliers du Conseil de Développement**
- ☒ **22 au 28 octobre** : rédaction de la version définitive du projet de territoire
- ☒ **28 octobre** : envoi aux maires, présidents d'EPCI, délégués et membres du CODEV du PETR, au Conseil Départemental et au Conseil Régional de la version définitive du projet de territoire
- ☒ **9 novembre – 18h30 à Bouloc** : **Conférence des Maires** pour avis sur le projet de territoire
- ☞ **En parallèle** : Avis du **Conseil de Développement** sur le projet de territoire

- ☒ **16 novembre à 18h30 à Rouffiac** : Réunion **Conseil Syndical** pour approuver le projet de territoire avant son envoi aux 6 EPCI du PETR Pays Tolosan.

L'échéancier pour la rédaction du projet de territoire est très contraint, puisqu'il doit être envoyé pour validation aux 6 EPCI avant le 25 novembre 2016, date anniversaire de l'installation de la gouvernance du PETR, conformément à l'article 4 de nos statuts.

## **7. Point sur Leader**

Une première ébauche des fiches actions a été envoyée à l'Autorité de Gestion du programme Leader, la région LRMP, pour commencer la rédaction de la convention Leader. (Aujourd'hui nous sommes à la V5 de cette rédaction) Il y aura encore de nombreuses navettes entre l'Autorité de Gestion, les services financiers et le PETR pour arriver à la signature de la convention. Il est rappelé qu'il faut modifier la candidature en tenant compte d'une part, de l'enveloppe de 2.47 millions d'euros qui nous a été attribuée ainsi que les adaptations nécessaires à la réglementation européenne.

Une formation-action a été proposée au GAL, et notamment en direction du collège privé, pour les familiariser avec les dossiers sur lesquels ils devront délibérer, délivrer des avis, et sélectionner ceux qu'ils retiendront pour la programmation. Elle s'est déroulée le 23 septembre 2016 après-midi, salle du Chêne à Rouffiac-Tolosan.

## **8. Proposition d'Expérimentation sur le « territoire connecté »**

Monsieur Guy Navlet présente la proposition d'expérimentation sur le « territoire connecté ». Faisant suite à une rencontre avec le porteur de projet de «Terdinov », il a été envisagé, après une réunion avec les services concernés du SGAR, de déposer une candidature à la préfecture pour être territoire d'expérimentation pour la mise en place d'une plate-forme numérique.

Deux objectifs sont visés par cette expérimentation, sur la base du projet de territoire. Se positionner comme interface sociale permet de trouver des réponses aux enjeux majeurs du territoire : emploi, mobilité, environnement, consommation locale, logement, tourisme....

Portail unique, qui conforterait l'identité du territoire, cette interface numérique serait composée de fonctions, de briques qui permettraient de développer des liens socioéconomiques et culturels auprès de nos populations. Ce serait un outil de dynamisation de la production et de la consommation en local, en rapprochant l'offre de la demande.



Il y aura la possibilité d'intégrer des « briques » en cours d'expérimentation ou pré-opérationnelles, telles « Terdinov », « Moveasy », « Jobijoba », et projeter d'autres « briques », pour le tourisme, « l'agenda festif », « le « bon coin Tolosan » ....

Ces applications déclinées doivent répondre à des attentes, des besoins de nos populations ou des publics ciblés. La candidature pour cette l'expérimentation sera pilotée par le PETR, pour le compte de tous les EPCI du territoire, avec une assistance technique pour la mise en œuvre des expérimentations choisies par les EPCI, qui est le seul maître d'ouvrage des opérations menées sur son territoire. Des financements spécifiques seront débloqués pour les porteurs de ces expérimentations (PIA – FSIL).

L'échéancier qui nous a été soumis est très contraint :

- 28 septembre 2016 : Examen des candidatures par le SGAR
- Novembre 2016 : Décision
- Janvier 2017 : Signature de la convention

En conclusion de son intervention, Monsieur Guy Navlet explique que la soumission de la candidature du PETR Pays Tolosan a été jugée d'autant plus opportune que les services du SGAR, après avoir examiné le pré-projet, les ont vivement encouragés à déposer un dossier.

## **9. Installation de la plateforme Espace Info Energie**

Joël Camart expose le projet de l'installation de la plateforme Espace Info Energie proposée par le département de la Haute Garonne au PETR Pays Tolosan. La mise en place de l'Espace Info Energie va se délocaliser sur quatre permanences d'une 1/2 journée chaque semaine à Cadours, Grenade, Bouloc et Rouffiac Tolosan.

A cette permanence va s'ajouter le prestataire du Programme d'Intérêt Général (PIG) du CD 31 pour inciter et accompagner la réalisation de travaux dans les logements privés afin de lutter contre la précarité énergétique des populations fragiles.

C'est le groupement SOLIHA- Expertise et Patrimoine qui viendra ½ journée par mois renforcer la plateforme. Un troisième intervenant, le CAUE amènera un conseil en architecture avec une présence d'une demi-journée par mois.

Les permanences ont débuté :

- aujourd'hui : pour l'EIE, ce matin à Cadours, cet après-midi à Bouloc,
- le 10 octobre pour le CAUE,
- le 12 octobre pour le Programme d'Intérêt Général sur l'habitat dégradé avec ce planning stabilisé :

PERMANENCES	JOUR	HEURE	INTERVENANTS
CADOURS Mairie	Mercredi matin	9h30-12h00	EIE (G Van Nuvel)
CADOURS Mairie	1 <sup>er</sup> mercredi du mois	9h30-12h00	EIE + PIG
BOULOC Mairie – salle des associations	Mercredi après-midi	14h00-16h30	EIE (G Van Nuvel)
BOULOC Mairie	2eme mercredi du mois 2 eme mercredi du mois <b>impair</b>	14h00-16h30	EIE+ PIG CAUE
GRENADE Hôtel de la Communauté Rue des Pyrénées	Lundi après-midi	14h00-16h30	EIE (G Van Nuvel)
GRENADE Hôtel de la Communauté	2eme lundi du mois 2eme lundi du mois <b>pair</b>	14h00-16h30	EIE+ PIG CAUE
ROUFFIAC TOLOSAN Siège du PETR Chemin de Cros	Mardi matin	9h30-12h00	EIE (G Van Nuvel)
ROUFFIAC TOLOSAN Siège du PETR	3eme Mardi du mois	9h30-12h00	EIE + PIG

Les permanences du CAUE qui se tenaient à Villeneuve les Bouloc sont annulées.

La plateforme Espace Info Energie s'adresse aux publics particuliers pour les accompagner à la maîtrise ou à la réduction de leur facture énergétique (conseil /audit / aide financière/ montage de dossiers).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) peut être porté par une structure Scot dès lors que les EPCI lui transfèrent la compétence. La mutualisation d'un PCAET permettra des économies d'échelle non négligeables.

Le président conclut en rappelant qu'il est essentiel que chacun communique sur l'installation de l'EIE, et ce, le plus largement possible : les maires, les services urbanisme, les secrétaires de mairie pour que nos concitoyens soient informés et puissent bénéficier de ces nouveaux services gratuits.

## 10. Plénière du conseil de développement CODEV

Le Président informe l'Assemblée que l'installation du Conseil de Développement s'est déroulée **le vendredi 26 août 2016, à Cadours.**

Michel des Rochettes, son président, a invité le Bureau du PETR Pays Tolosan à y participer. Le Président demande à Michel des Rochettes d'informer le Conseil Syndical sur la composition du CODEV, ses objectifs et les actions qu'il va lancer avant la fin 2016.

## 11. Communication

Le Président annonce à l'assemblée que le PETR a enfin une ligne téléphonique fixe opérationnelle, dont le numéro est le : **05 82 95 56 28** et accès à un premier « Cloud » via la plate-forme UBIC d'OVH hébergée en France qui va servir à l'administration, à la gestion du PETR et aura un accès très restreint.

Le second Cloud, en cours d'installation, permettra de stocker tous les documents (études, comptes rendus, procès-verbaux, etc...) servira d'espace collaboratif et sera accessible au plus grand nombre, afin d'avoir les flux d'informations en temps réel. Il sera mis en place des procédures pour l'alimentation en continu de ce « Cloud ».

Grâce à ces deux avancées, le Conseil Syndical pourra disposer très prochainement de cartes de visite, de papeterie, et d'un site internet.

## QUESTIONS DIVERSES

### 12. Questions diverses

#### 12.1. Proposition d'appel d'offres sur la partie mobilité

Guy Navlet propose à l'Assemblée de se pencher sur la mise en œuvre d'une procédure type appel d'offres ou appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un candidat potentiel, entreprise privé ou association, pour continuer la réflexion sur la partie vélo électrique. Un échange constructif avec Denis Bacou permet d'imaginer le montage d'une expérimentation locale très rapidement.

#### 12.2. Proposition d'appel d'offres sur la partie numérique

Guy Navlet propose à l'Assemblée de mener une réflexion sur le même processus, un appel d'offres ou appel à manifestation d'intérêt, afin de trouver un candidat pour initier la partie numérique et participer à en tant que partenaire à l'élaboration de la plateforme numérique.

#### 12.3. Réunion du Groupe d'Action Locale

Le Président expose que lors de l'installation du Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan, le 11 juin 2016, il avait été proposé d'organiser une session d'information - formation courant septembre pour répondre aux interrogations sur les missions d'un GAL, la sélection des projets, l'attribution des fonds, le suivi des opérations. L'objectif est de répondre aux interrogations des membres du GAL, en leur soumettant des exemples concrets et des études de cas pratiques.

Cette réunion s'est tenue le vendredi 23 septembre 2016 de 14h00 à 16h30 salle du Chêne à Rouffiac Tolosan, avant la tenue du premier Comité de Programmation qui se déroulera avant la fin octobre.

#### *12.4. Appel à Projet SPÔTT*

La secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire a lancé le deuxième appel à projet SPÔTT. Il s'inscrit dans une politique résolue de valorisation des territoires afin de se mettre en avant leur excellence touristique. Il permettra de structurer, à travers toute la France, une offre de proximité de qualité.

Les contrats SPÔTT favoriseront le développement économique grâce au tourisme. Ils portent l'ambition de faire de la qualité la signature et la marque de l'offre française. L'offre ainsi enrichie encouragera les touristes français et étrangers à venir, prolonger leurs séjours et surtout revenir. Le PETR s'engage dans une réponse à cet Appel à Projet. Rendez-vous est pris avec le CDT 31, puis nous provoquerons une réunion avec les OT/Si du territoire pour avancer et déterminer le positionnement de cette candidature. L'AAP se clôture le 31 octobre à 16 h00. Le Président insiste sur la nécessité d'être très réactifs.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H30.**

**Le Président**



**Didier CUJIVES**